



* bâti préservé au titre du L123-1-5-7° du code de l'urbanisme

----- limite de zone

A nom de zone

UA : zone urbaine centrale
 UB: zone urbaine d'extension
 UZ, UZ1 : zone urbaine d'extension (ZAC du Bocage de l'Illet)
 UE : zone urbaine d'équipement
 A : zone agricole
 Ai : Zone agricole inconstructible
 NH : zone faiblement bâtie en secteur rural
 N : zone naturelle
 1AU : zone d'urbanisation future
 2AU : zone d'urbanisation future à long terme
 2AU*, 1AUz* : zone d'urbanisation future sur laquelle s'applique le L123-1-5 16° du Code de l'Urbanisme (secteur de mixité sociale)

* Secteur de mixité sociale en application du L123-1-5 16° du Code de l'Urbanisme

Plan Local d'Urbanisme

ERCE PRES LIFFRE

Date : Mars 2011
 Echelle : 6 000 ème

patrimoine bâti territoire

atelier du CANAL

REC/SU-CR

ATELIER DU CANAL
 74C RUE DE PARIS CS 33105
 35031 Rennes Cedex
 Tél : 02 99 22 78 00
 Fax : 02 99 22 78 01
 Mail : contact@atelier.fr

Approbé le : 06.03.2007
 Approuvé le : 18.12.2007
 Modifié le : 07.09.2009
 Révisions simplifiées le : 22.11.2010
 Modification le : 28.03.2011
 Modification le : 15.12.2011
 MODIFICATIONS

5ap

MODIFICATION approuvée le 28.03.11
 * Règlement littéral et graphique Zones 1AUz et Ua, emplacements réservés, suppression de marges de recul, orientations d'aménagements, relevé des zones touristiques, mise à jour du patrimoine de ZAC

MODIFICATION approuvée le 15.12.10
 * Transformation d'une zone 1AU en zone 1AUB (village d'artisans), modification en conséquence du schéma général des orientations d'aménagements, modifications du règlement de la zone Ua

MODIFICATION approuvée le 15.01.10
 * Transformation d'une partie de zone 1AU en zone 1AUB (village d'artisans), modification en conséquence du schéma général des orientations d'aménagements